

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achilles –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 \$ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 \$ au net à compter de 2024.

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 \$ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 \$ au net à compter de 2024.

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de vingt-quatre mois chacune.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que, dans le contexte actuel où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra de mieux organiser le stockage des documents et leur partage ainsi que d'améliorer la gestion du cycle de vie de ces derniers. En ce qui concerne l'appel d'offres, celui-ci a été d'une durée de 70 jours et a permis de recevoir quatre soumissions, dont une seule qui s'est avérée conforme. Il est à noter que, parmi les 6 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, cinq ont eu un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 10,00% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que le cheminement du dossier a été retardé du fait du retrait temporaire du dossier à des fins de vérification administrative. Des précisions ont également été données concernant les motifs pour lesquels trois soumissions ont été jugées non conformes. La Commission est rassurée de savoir que les soumissionnaires font tous systématiquement l'objet d'un examen de sécurité pour des contrats qui impliquent la gestion des données confidentielles de la Ville et que cette dernière demeure maître de cette solution d'affaires. En sommes, les explications concernant les désistements des preneurs du cahier de charges, les délais dans l'octroi du contrat, les soumissions non conformes et les vérifications de sécurité des soumissionnaires ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208057004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.